



# Le Conseil Informe...

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE LA DORÉ AVRIL 2010



## PROJET DE MISE À NIVEAU DU COMPLEXE SPORTIF DE LA DORÉ

Le règlement 2010-001 permettant de réaliser les travaux de mise à niveau du Complexe sportif a franchi toutes les étapes prévues dans le processus des affaires municipales. Le conseil municipal a donc adopté une résolution pour obtenir une offre de service afin de réaliser les travaux définitifs en architecture. Cette étape franchie, la Corporation du Complexe Sportif de La Doré inc. pourra finaliser les appels d'offres afin d'entreprendre les travaux prévus. Le projet représente des investissements estimés à 738 000\$ et il sera financé par différentes contributions gouvernementales (346 588\$) et des contributions du milieu. La Corporation du Complexe sportif a aussi présenté une demande de financement non-remboursable de 100 000\$ dans le cadre du plan de développement rural. Une réponse positive est attendue dans les prochaines semaines de la part du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.



## TEMPS DE GLACE DISPONIBLE POUR LA SAISON 2010-2011

Les maires des municipalités de La Doré et de St-Félicien ont eu des entretiens sur les nouvelles possibilités qui seront offertes par le projet de mise à niveau du Complexe Sportif, dont notamment, l'installation d'un système de refroidissement qui augmentera la durée et la disponibilité de la glace. Le conseiller Marc Perron, qui est responsable du dossier, verra à réaliser, avec les représentants du Complexe Sportif, une rencontre afin d'identifier les besoins de St-Félicien. L'organisation de nouvelles activités sportives d'hiver, et aussi quatre saisons, sera également examinée.



## DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL AGROALIMENTAIRE À LA DORÉ

Les membres du conseil municipal ont accordé une subvention de 10 000\$ à la CADLD pour le développement de l'agroalimentaire à La Doré soit, par exemple, les canneberges, les bleuets, les champignons, etc.



## FADOQ CLUB BONNE ENTENTE

L'assemblée générale annuelle du Club Bonne Entente de La Doré aura lieu le 28 avril à 13h30 à la salle du club. Deux (2) personnes du régional seront présentes. **Bienvenue à tous!**



## RÉFORME CADASTRALE

Tous les propriétaires de la Municipalité ont reçu une correspondance du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en lien avec la réforme cadastrale. Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone sans frais. Pour les joindre, veuillez communiquer au 1-866-662-6469.



## NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ORGANISMES

Les personnes suivantes ont été nommées sur les conseils d'administration de ces organismes :

- Corporation du Moulin des Pionniers  
Marjolaine Simard
- Complexe sportif de La Doré  
Marc Perron
- Service de la voirie  
Pierre-Paul Lalancette
- CADLD  
Michel Simard
- CADLD  
Pierre-Paul Lalancette
- OMH de La Doré  
Hélène Gagnon
- Transport adapté  
Léo Gauthier
- Résidence Dorée  
Michel Simard
- Résidence Dorée  
Jacques Asselin
- Service et Qualité de vie  
Catherine Bonneau
- Bibliothèque municipale  
Catherine Bonneau
- Ressources humaines  
Marjolaine Simard
- Ressources humaines  
René Perron



## VENTE DE PROPRIÉTÉ

Vous avez une propriété à vendre, une résidence, un chalet, un terrain et/ou un lot? Veuillez en informer le bureau municipal. Nous tiendrons une liste à jour afin de pouvoir répondre aux questions qui nous sont fréquemment posées. C'est un service gratuit, profitez-en!



## RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

Le règlement modifiant le traitement accordé aux élus a été adopté lors de la séance régulière du 6 avril dernier. Ce règlement modifie la rémunération des élus en fonction de leur participation aux différents conseils d'administration des organismes locaux ainsi que des participations aux séances du conseil municipal.





**ÉCOCENTRE ST-FÉLICIEN** ☞ En raison du printemps hatif, les heures d'ouverture de l'Écocentre de Saint-Félicien ont été modifiées :

**4 avril au 14 novembre : 7/7 jours  
de 8h00 à 18h00**

Vous pouvez y disposer de vos objets encombrants, débris de construction ou de rénovation, résidus verts, matières recyclables, etc. Pour des informations complémentaires, veuillez vous présenter au bureau administratif de la Municipalité.



**COLLECTE DES ORDURES** ☞ Veuillez prendre note que la collecte des **déchets volumineux** aura lieu dans la semaine du **2 mai** prochain. Également, l'horaire estival de la collecte des ordures ménagères débutera dans la semaine du 23 mai avec la collecte des ordures ménagères et de la récupération.



**DIAGNOSTIC RÉSIDENTEL MIEUX CONSOMMER D'HYDRO-QUÉBEC** ☞ Le programme a remporté un vif succès. La somme de 4 100\$ sera remise par Hydro-Québec pour la réalisation du parc intergénérationnel. Les travaux devraient débutés vers la mi-mai. **Merci à tous pour leur participation!**



**MODERNISATION TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE** ☞ Le règlement d'emprunt pour la modernisation du système de traitement de l'eau potable a été adopté lors de la séance du 6 avril dernier. Toutes les personnes, aptent à voter, désirant s'objecter, doivent se présenter au bureau municipal le 20 avril entre 9h00 et 19h00 pour se manifester. Advenant un nombre insuffisant d'opposition, le règlement sera approuvé ce même jour. Pour des renseignements complémentaires, vous adresser au bureau municipal.



**MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE** ☞ Le projet de règlement 2010-004 a été adopté par les membres du conseil municipal. Il s'agit d'une modification de la zone Ra4 (résidentielle) pour une zone Cr10 (commerciale). Cette modification touche le secteur de l'avenue des Jardins en direction de l'usine AbitibiBowater. L'assemblée publique de consultation aura lieu le 20 avril à 19h00 au deuxième étage de l'hôtel de ville. Bienvenue à tous!



**VENTE DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS TOURISTIQUES DU SITE PATRIMONIAL** ☞ Le conseil municipal a accordé un mandat d'arpentage à Dany Renaud, Arpenteur-géomètre, pour une somme de 1 241.63\$. Cette démarche permettra de finaliser la vente du vieux moulin, de la maison de Marie, du Grand Camp, de la petite ferme, de la vieille forge, du camp du bûcheron, du séchoir à bois, du garage d'équipements, des étangs de pêche, de la tour d'observation, du chalet du garde-feu et des espaces nécessaires à l'exploitation du site patrimonial (±10 hectares). La nouvelle Corporation du Moulin des Pionniers inc. deviendra donc l'unique propriétaire. Elle verra à mettre en œuvre le plan de développement recommandé par la Table de concertation pour l'emploi et l'économie afin d'offrir un produit plus authentique à la clientèle et aux visiteurs des espaces de plein-air, autant pour la population locale que pour celle des environs.



**NOUVEAUX USAGES DANS LE SECTEUR DU MOULIN DES PIONNIERS** ☞ Le résiduel des terrains qui ne sont pas requis pour les opérations du site patrimonial du Moulin des Pionniers, environ 11 hectares, seront rendus disponibles pour l'implantation de résidences secondaires permanentes ainsi que de nouvelles constructions résidentielles. Le conseil municipal a adopté une résolution afin d'obtenir des propositions afin de réaliser un plan de développement incluant le lotissement et l'aménagement durable des terrains de ce secteur. Le plan inclura aussi les 4.5 hectares de l'ancienne Scierie Raymond Poirier Inc, dont la Municipalité est propriétaire depuis 2006.



**VIN D'HONNEUR EN FAVEUR DES FAMILLES SOUCHES** ☞ Le conseil municipal a pris la décision de mettre un terme à son programme de commandite d'un vin d'honneur lors des rassemblements réalisés par les familles souches de la communauté de La Doré. Adopté en 2002, originellement afin de stimuler le sentiment d'appartenance et de favoriser l'utilisation de la restauration au Moulin des Pionniers, le programme avait été étendu à tous les établissements de la Municipalité et ne remplissait plus ses objectifs. Le conseil analysera, avec le comité Qualité de vie et les autres organismes impliqués, les mesures plus adéquates qui pourraient être mises de l'avant.



## AMÉLIORATION À LA CASERNE DES POMPIERS DE LA DORÉ

La Municipalité de La Doré demeure responsable de l'entretien de la caserne des pompiers, même si une entente en intervention a été conclue entre La Doré-St-Félicien et St-Prime. Comme des espaces de rangements et une réorganisation des espaces étaient devenus nécessaires, le conseil municipal a autorisé des investissements de 650\$ afin d'améliorer la qualité des espaces utilisés par la brigade de La Doré.



## FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU DE ROBERVAL

Les membres du conseil municipal sont d'avis que la participation financière à cette fondation revient à chaque contribuable et non à la Municipalité. Malgré ce fait, une contribution de .50¢ (au lieu de 1\$) per capita sera accordée à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Roberval pour les trois prochaines années. Cette contribution contribuera à l'achat d'équipements de pointe pour les services médicaux des bénéficiaires du secteur.



## AVANT D'ALLUMER, PENSEZ-Y !

Bon an, mal an, 20% des incendies de forêt signalés en avril et mai sont imputables à des brûlages de rebuts. Le brûlage de l'herbe morte au printemps constitue une pratique de moins en moins répandue. Malheureusement, à chaque année, au Québec, elle est à l'origine de près de 20 incendies de forêt qui couvrent une superficie comparable à 60 terrains de football. De nombreux propriétaires procèdent à un grand ménage printanier en utilisant le feu, sans se méfier des risques qu'ils font courir à la forêt. Avant que la verdure soit abondante, l'herbe sèche et les broussailles deviennent propices à la propagation des flammes, dès que le beau temps se met de la partie. Quelques étincelles soulevées par une bourrasque de vent peuvent vous causer de bien mauvaises surprises... Avant d'allumer, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) invite les citoyens à s'informer auprès de leur municipalité. Plusieurs d'entre elles permettent les brûlages domestiques à des heures spécifiques. Certaines exigent un permis et une assurance-dommages pour le faire, tandis que d'autres les interdisent en tout temps. Contrairement à la croyance populaire, le brûlage de l'herbe ne favorise aucunement la repousse. Une partie des éléments nutritifs qu'elle contient s'envole en fumée. Conséquence? Le sol s'appauvrit et notre environnement est pollué. En plus des pertes matérielles qu'ils occasionnent, les feux d'herbe engendrent des coûts d'extinction pour le Service incendie de la Municipalité ou pour la SOPFEU. Vous pourriez même être contraints de payer les coûts d'extinction ainsi que les dommages causés à des tiers.

Source: Sopfeu



## LES LOUPS AU VOLANT

Une subvention de fonctionnement de l'ordre de 5 000\$ a été accordée aux Loups au Volant pour l'année 2010. Cette subvention sera répartie en 2 500\$ en argent et de 2 500\$ en services.

**LA FLAMBÉE LAC-ST-JEAN** Une fin de semaine d'intériorisation, de rencontre et d'échange, pour les 18-35 ans. Du temps pour toi, pour découvrir qui tu es, explorer tes relations avec le monde, revoir tes priorités et approfondir ta spiritualité. Une énergie renouvelée. Seule la personne qui ose est libre ! OSE AVEC NOUS !

Les 30, 01 et 02 mai 2010. Date limite d'inscription : 16 avril 2010

Informe-toi à Karine Brisson au 418-480-2064 ou Sandra Maltais au 418-349-2840.

Courriel : [flambeelsj@hotmail.com](mailto:flambeelsj@hotmail.com)



## CSSS DOMAINE-DU-ROY

**Au plan des services de santé, vous avez des droits!**

Lorsque vous traiter avec l'un des points de service du CSSS Domaine-du-Roy, que l'on parle de CLSC, de centre d'hébergement, de soins palliatifs ou tout simplement d'une visite à l'hôpital, vous êtes en droit de recevoir des services de santé et des services sociaux adéquats aux plans scientifique, humain et social, ainsi que de façon sécuritaire et personnalisée. Chaque usager a des droits qui doivent être respectés. Le Comité des usagers est là pour vous renseigner sur vos droits et responsabilités, défendre vos intérêts et s'assurer de votre bien-être en tant qu'usager. L'un des mandats du Comité est de veiller à ce que vos droits soient respectés en siégeant par exemple au Conseil d'administration du CSSS Domaine-du-Roy et au Comité de vigilance et de qualité, mais surtout en demeurant à l'écoute de la population. Chaque usager a le droit, entre autres, d'être protégé contre toutes représailles lors du dépôt d'une plainte, a droit au respect et à la dignité, à être accompagné et assisté et d'avoir accès à son dossier et à sa confidentialité. Le Comité des usagers et le CSSS Domaine-du-Roy ont à cœur le bien-être des usagers et c'est pourquoi, ensemble, ils doivent faire respecter vos droits! **Pour toute information supplémentaire, pour mieux connaître vos droits et responsabilités, ou pour être dirigé vers les bonnes ressources, contactez le Comité des usagers au 418.275.0110 poste 3003 ou au [comite.usagers.ddr@ssss.gouv.qc.ca](mailto:comite.usagers.ddr@ssss.gouv.qc.ca).**

